



Municipalité de
Sainte-Apolline-de-Patton

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2024 SUR LES ILOTS DE CHALEUR
ET LES MESURES PERMETTANT DE LES ATTÉNUER

Lors de la séance ordinaire du 5 août 2024, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 05-2024 modifiant le plan d'urbanisme mai 1990 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer.

L'objet de ce règlement est d'identifier toute partie du territoire de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton peu végétalisée et sujette au phénomène d'îlot de chaleur, et de définir des objectifs permettant d'en atténuer les effets indésirables. En vertu de l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A19.1), la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton doit identifier dans son Plan d'urbanisme toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée.

Une assemblée de consultation publique concernant ce projet de règlement aura lieu, le **LUNDI 16 septembre 2024, 19 h 00**, à la salle municipale située au 108-A avenue Ouellet à Sainte-Apolline-de-Patton.

L'objet de cette assemblée est de faire la présentation du projet de règlement et de recevoir les commentaires et suggestions des personnes désirant s'exprimer sur le sujet.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal situé au 105 route de l'Église à Sainte-Apolline-de-Patton.

Selon l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aucune disposition du règlement n'est susceptible d'approbation référendaire.

Donné ce 11 septembre 2024.

Sonia Gagné
Directrice générale/Greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSIGNÉE, Sonia Gagné, greffière-trésorière

QUE : -

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Sonia Gagné, greffière-trésorière, de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, ce 11^e jour du mois de septembre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de septembre 2024.



Greffière-trésorière